

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt-trois, le 26 mai 2023, à 17 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué le 17 mai 2023, s'est réuni en séance publique sous la présidence de M. Charles-Henri BIANCONI.

En exercice : 15	Etaient présents : Charles-Henri BIANCONI, Jean-Christophe BARTOLI, Mathieu CESARI, Paul GIUDICELLI, Jérôme POLVERINI, Paul QUILICHINI, Jean-Pierre SAMPIERI, Jean-Vincent TOMASI
Présents : 08	
Votants : 12	Etaient excusés et représentés par pouvoir : Jean-Pierre ANTONETTI, Zelia BERQUEZ-QUILICHINI, Pierre QUILICHINI, Félix SANTARELLI
	Etaient absents : Caroline CUCCHI, Christophe MANICCIA, Marie-Gabrielle VAUTRIN
	Secrétaire de séance : Jean-Christophe BARTOLI
	Le quorum étant réuni, le Conseil municipal peut valablement délibérer.

Annule et remplace la délibération 2023-14 du 14 avril 2023 par l'ajout du taux de la taxe habitation sur les résidences secondaires et les logements vacants.

Objet : Vote des taux d'imposition de la fiscalité directe locale pour l'année 2023

Le Maire expose au conseil Municipal,

Comme indiqué dans la délibération 2023-04 du 17 février 2023 : « Le taux d'imposition à la THLV est celui voté pour la TH, soit un taux de 17,33% » ce taux concerne également la taxe d'habitation sur les résidences secondaires.



Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article unique : de voter les taux d'imposition de la façon suivante :

Objet	Taux voté en 2022	Taux voté en 2023
TFPB	22,25 %	22,25 %
TFNB	47,01 %	47,01 %
THS et THLV	17,33 %	17,33 %

Voix POUR :	8
Voix CONTRE :	2
ABSTENTION :	2
NON PARTICIPATION :	-

Affichée et transmise en Préfecture le : 02/06/2023	Fait et délibéré à Pianottoli-Caldarello, le 26 mai 2023, Ont signé au registre tous les membres présents. Pour extrait conforme, le Maire, Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 02/06/2023 Le Maire,  Charles-Henri BIANCONI 
---	---